

[Guide]

Pour une meilleure
prise en compte
des habitant.e.s
en pension de famille
et le développement
de leur pouvoir d'agir



PEUPLES DES VILLES
des territoires et des liens

Soutenu
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement

« La participation des gens à l'existence des groupes dont ils sont membres est intrinsèquement souhaitable : logée au cœur de la démocratie, elle est aussi à l'origine de toute expérience éducative, nourrissante, plaisante, partagée – bref, digne d'être vécue. Aussi bien ordinaire que spécialisée, elle est essentielle à la construction de la personnalité de chacun comme à la cohésion des groupes dont les individus dépendent pour leur développement. C'est dire que participer est beaucoup plus exigeant que ce qu'on imagine. »

Joëlle Zask, philosophe



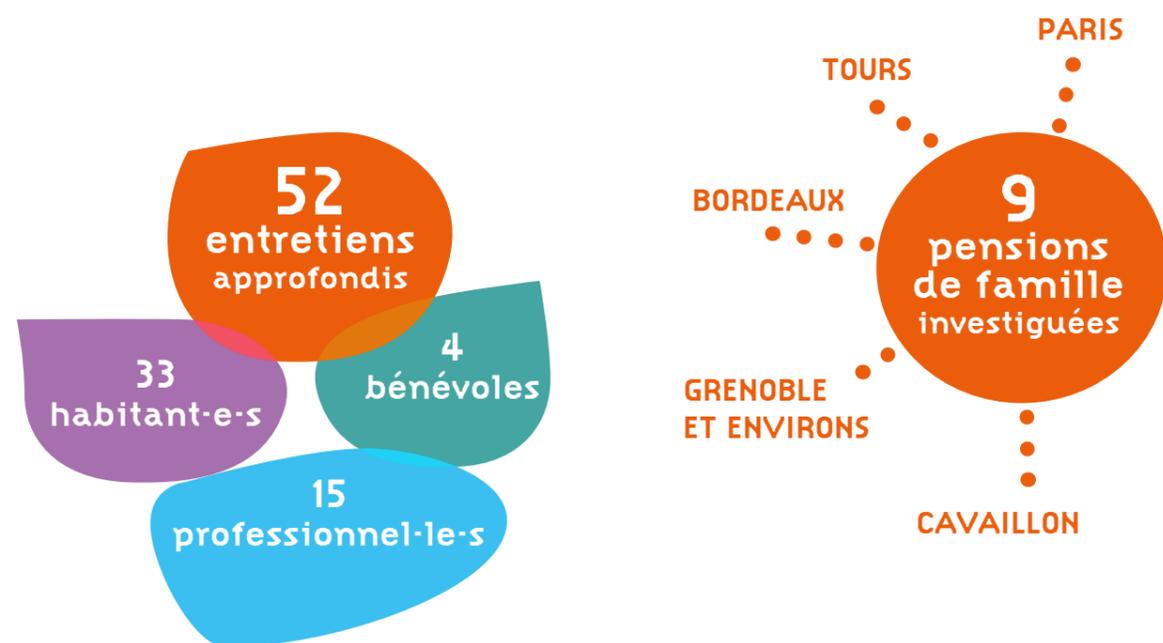
sommaire

[1. Données de contexte]	p.4
Un guide issu d'une recherche-action au long cours	p.4
La pension de famille, un dispositif phare de la politique du « Logement d'abord »	p.6
[2. Analyses]	p.8
Des personnes « vulnérabilisées » plutôt que « vulnérables »	p.8
Les ressources de l'« habiter »	p.10
Un contexte d'asymétrie des positions qui ne favorise pas l'expression des habitant-e-s	p.12
La participation « à tout prix », l'envers d'une bonne idée	p.14
[3. Ressources]	p.16
La théorie du développement du pouvoir d'agir	p.16
La théorie du rétablissement	p.18
La réduction des risques et des dommages	p.20
[4. Préconisations]	p.22
L'importance du temps pour trouver sa place	p.22
L'enjeu de considération et de reconnaissance des personnes	p.24
Le rôle précieux des animaux	p.26
Des ingrédients indispensables à l'accompagnement	p.28
Des modalités moins formelles, mais plus déterminantes dans la participation	p.32
Des leviers d'émancipation pour le développement du pouvoir d'agir	p.34
Des modalités de concertation (réellement) adaptées	p.40
Petite feuille de route pour mieux prendre en compte les habitant-e-s en pension de famille et développer leur pouvoir d'agir	p.42
Références	p.44
Sigles et acronymes	p.45

[1. Données de contexte]

Un guide issu d'une recherche-action au long cours

Ce guide est issu d'une recherche-action menée pendant trois ans dans neuf pensions de famille réparties dans toute la France. L'objectif était d'analyser la place et la participation des premier-e-s concerné-e-s que sont les habitant-e-s dans les pensions de famille et de coproduire un guide méthodologique visant à (mieux) les prendre en compte, par rapport aux questions de fonctionnement et de gouvernance notamment.



ANALYSES DOCUMENTAIRES
(littérature scientifique, littérature grise, presse spécialisée)

ÉCHANGES INFORMELS
au sein des pensions de famille et « hors les murs »

OBSERVATIONS

Recherche-action

ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

ATELIERS COLLECTIFS



Encourager et soutenir la parole

La plupart des habitant-e-s rencontré-e-s en pension de famille font partie de segments de la population dont la parole n'est pas valorisée dans l'espace social. L'administration de l'aide sociale les a souvent placé-e-s dans une position d'« objet » (d'aide, de contrôle, d'accompagnement, etc.). Ainsi, nous avons souhaité sortir de ce cadre et positionner les habitant-e-s de ces pensions de famille en « sujets sachants ». Pour rendre la situation d'échange le moins asymétrique possible, nous avons pris le parti de multiplier les échanges informels et de partager des temps de convivialité, nous ramenant à notre commune humanité.



Les conditions de la recherche-action

Les pensions de famille investiguées sont localisées dans des milieux très variés : en centre-ville de grandes agglomérations ou de villes moyennes, ainsi qu'en zone rurale peu desservie. Toutes ces structures ont pour point commun une certaine ancienneté, ainsi que des moyens humains importants dédiés à l'accompagnement. Ces spécificités leur ont permis de réfléchir et de mettre en œuvre des actions pour favoriser la participation des habitant-e-s.

Nous avons séjourné deux à trois jours par an dans chaque pension de famille durant les deux années de terrain. Ces immersions renouvelées à intervalles réguliers nous ont donné l'occasion de partager la vie quotidienne des habitant-e-s : le café du matin, les temps de repas, les discussions dans le jardin, etc. Ces échanges informels ont été essentiels pour tisser un lien de confiance et mieux comprendre les réalités.

Nous avons pu assister à des temps dédiés à la participation qui ont alimenté le matériau recueilli : réunions des « résident-e-s » ou des « personnes accueillies », élection du conseil de vie sociale (CVS), etc.

Enfin, nous avons eu la possibilité de prendre part à plusieurs événements collectifs et festifs en dehors des structures, nous permettant de mesurer ce qui peut se tisser, lors de ces moments partagés par les habitant-e-s et les équipes, et contribuer à atténuer les rapports de pouvoir qui peuvent exister.

Le choix des mots

Sur le terrain, on note une diversité des dénominations employées et leur polysémie : résident-e, locataire, personne accueillie... Dans ce guide, nous utiliserons de façon privilégiée le terme d'« habitant-e » afin de mettre en avant l'acte d'habiter qui caractérise la vie en pension de famille. Du côté des professionnel-le-s, plusieurs mots ont été relevés lors de l'enquête : hôte, animateur/trice, éducateur/trice, accompagnant-e, intervenant-e... Le terme « hôte » est actuellement utilisé par l'État. Nous choisissons ici d'employer le terme de « professionnel-le » pour rester généraliste et préserver l'anonymat des personnes rencontrées. L'écriture inclusive a été mise en œuvre dans le corps du texte. Les extraits d'entretiens ont été partiellement reformulés pour une lisibilité plus aisée. Tous les prénoms mentionnés sont des pseudonymes.

[1. Données de contexte]

La pension de famille, un dispositif phare de la politique du « Logement d'abord »

1950 > 2000

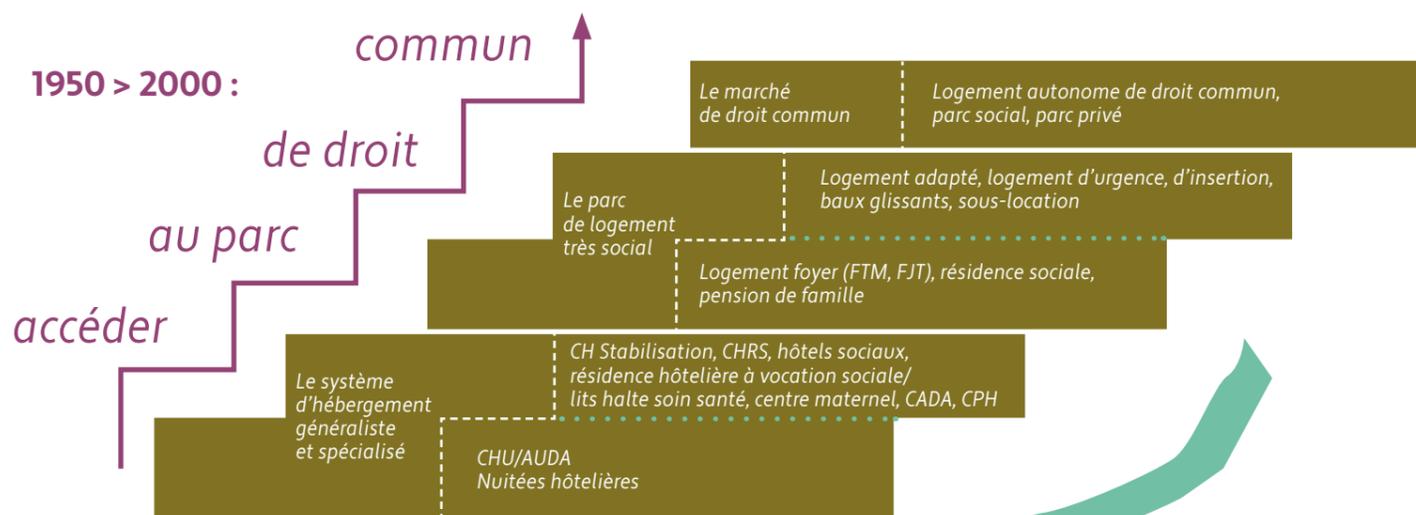
La progressive constitution du secteur de l'accueil et de l'hébergement

L'aide sociale à l'hébergement (ASH), destinée aux personnes sans domicile ou contraintes de le quitter en urgence (femmes victimes de violence notamment), s'est progressivement institutionnalisée à partir des années 1950.

Depuis les premiers centres d'hébergement et d'insertion sociale institués en 1974, les dispositifs se sont multipliés, proposant des accompagnements variés (de l'accueil d'urgence aux logements temporaires, en passant par les centres d'hébergement et de réinsertion sociale), s'adressant à des publics distincts (centres maternels mères-enfants, centres d'accueil des demandeurs d'asile) et alliant une approche sanitaire et d'urgence sociale.

Un « escalier d'insertion » pour les mal-logé-e-s

Les différentes solutions d'hébergement et de logement adapté se sont structurées selon une logique de parcours, et c'est finalement un « escalier d'insertion » qui s'est organisé. Celui-ci illustre une succession d'« épreuves » qui se présentent à la personne mal-logée et lors desquelles son autonomie, tout comme son aptitude à « savoir habiter » un logement, est évaluée pour espérer la faire parvenir à un logement autonome ordinaire, lorsque l'insertion est possible. La personne accueillie doit prouver qu'elle est en capacité d'accéder au dispositif suivant.



D'après Salhin (2003).

2007 > 2018

Changement de paradigme avec la philosophie du « Logement d'abord »

En décembre 2006, l'association Les Enfants de Don Quichotte installe des tentes pour les personnes sans abris le long du canal Saint-Martin à Paris et publie une charte qui exige des instances politiques qu'elles rompent enfin « avec les solutions provisoires, les logiques d'urgence qui aggravent la précarité et condamnent tant de personnes à une souffrance insupportable et même certaines à une mort prématurée » (Les Enfants de Don Quichotte, 2006).

C'est en réponse à ces revendications que le gouvernement met en œuvre le plan d'action renforcé en direction des personnes sans abri (Parsa) en 2007 et que le droit au logement opposable (DALO) entre dans la loi.

En septembre 2017, l'État fait le pari de donner la priorité au logement comme condition première à l'insertion des personnes sans abri, en instaurant un premier plan quinquennal pour le Logement d'abord (2018-2022), puis un second actuellement en vigueur (2023-2027). Dès 2018, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permet l'accompagnement de la mise en œuvre accélérée de ce plan sur une vingtaine de territoires. En 2020, un deuxième AMI porte à 45 le nombre de territoires engagés. C'est dans ce cadre juridique que se développe le dispositif des pensions de famille, qui comptaient plus de 25 000 places fin 2024.

Fin 2024,
25 122 places
dans plus de
1 000 pensions
de famille

La pension de famille : « chez soi, mais pas tout seul »

La pension de famille constitue un dispositif inédit dans le champ du logement accompagné tel qu'il s'est progressivement organisé en France. En effet, elle propose un logement privatif individuel articulé avec des espaces collectifs, sans limitation de durée, avec la présence de professionnel-le-s dédié-e-s au sein de la structure.

La circulaire du 10 décembre 2002 définit les pensions de famille comme des « établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire ».

La pension de famille vise avant tout à apporter une solution de logement à celles et ceux qui n'en ont plus et à recréer du lien social. Elle est « à taille humaine » pour pouvoir offrir un lieu de vie chaleureux et des relations de proximité : il s'agit ainsi de pouvoir être « chez soi, mais pas tout seul ».

Elle combine généralement 20 à 25 logements privatifs, avec des espaces collectifs auxquels les habitant-e-s ont accès pour permettre la tenue d'activités collectives, comme des repas, des ateliers, etc. Des « hôtes », salarié-e-s, animent et garantissent aux habitant-e-s un soutien dans leurs démarches individuelles et l'organisation d'une vie collective au bénéfice de chacun-e.

« Cette politique se fonde sur les besoins de la personne tels qu'elle les exprime, afin d'adapter les dispositifs à ses besoins plutôt que l'inverse. Le Logement d'abord réaffirme la valeur de la parole et du choix de la personne accueillie et accompagnée. Il s'agit de faire confiance à la personne et travailler avec elle sans délai son projet d'accès au logement, en s'appuyant sur ses compétences et en prévenant les difficultés. »

Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, 2018

[2. Analyses]

Des personnes « vulnérabilisées » plutôt que « vulnérables »

Bien que les profils des personnes accueillies en pension de famille ne soient pas homogènes, plusieurs critères participent à leur entrée dans ce dispositif : l'absence de logement, un certain isolement à la suite de ruptures ou de problèmes de santé. Nous choisissons d'utiliser le terme de personnes « vulnérabilisées », car leur situation, à resituer dans un contexte familial d'origine, est souvent le résultat de dynamiques inégalitaires qui structurent la société française.

« Avec mon beau-père et ma mère, c'était compliqué, donc j'ai été placé en famille d'accueil pendant deux ans. Après, je suis rentré au centre d'aide par le travail à l'époque. Quand je l'appelais, mon gardien, il s'appelait Raymond, quand j'appelais Raymond : "Ouais, Léo, je suis un peu fatigué." Il avait des problèmes cardiaques. Un jour, j'ai eu sa femme, Françoise, qui m'a dit : "Léo, va falloir que t'arrêtes de l'appeler parce qu'il est fatigué, il a des problèmes de cœur. On t'aime bien, mais vis ta vie maintenant." C'est ce que j'ai fait, je vis ma vie. »

Théo, habitant



« J'ai eu une enfance très difficile. Ma mère était alcoolique, mon père est mort d'une tuberculose, mon grand-père a voulu nous récupérer, il a eu un arrêt cardiaque et il est mort sur l'autoroute. J'ai été placée à la Ddass de mes 2 ans jusqu'à 20 ans. À mes 20 ans, mes parents adoptifs ne voulaient plus me garder. J'ai fait une tentative de suicide et je suis arrivée en psychiatrie. »

Yasmine, habitante

Des ruptures fortes avec la famille, le soin, la société

La perte de son logement apparaît comme le facteur principal d'une précipitation plus ou moins rapide vers l'exclusion de la vie en société. Les personnes qui arrivent en pension de famille ont souvent fait l'expérience de la galère à la suite d'une rupture conjugale ou familiale. Face à la perte de leur domicile, elles ont pu être un temps hébergées chez des tiers (famille ou amis), dans des habitats de fortune (voiture, caravane) ou en centre d'hébergement. Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui ont connu des passages à la rue.

Les personnes accueillies en pension de famille ont souvent rencontré des problèmes de santé et parfois de santé mentale. Les données nationales montrent d'ailleurs que les deux motifs principaux d'admission en pension de famille sont la sortie de structure d'hébergement et la sortie de service psychiatrique. Parmi les motifs également mentionnés, la perte de logement ainsi que la sortie de rue dans les mêmes proportions que la sortie « d'autres institutions » telles qu'hôpital ou établissement pour personnes âgées ou handicapées (Drees, 2020).

« Ce qui s'est passé, c'est que je suis partie de chez mes parents. Ça s'est mal passé avec eux, mes parents ne me supportent pas, ne supportent pas ma présence. Ils ont fini par me mettre à la porte de chez eux. Mon père m'a écrit de ne plus jamais revenir, de me débrouiller. Là j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps. Et l'ami chez qui je dormais parfois m'a dit : "Tu t'en vas, tu te débrouilles", parce qu'il a paniqué, il ne voulait pas que je reste chez lui. Donc j'ai atterri en psychiatrie. Avant d'atterrir en hôpital psychiatrique à Paris, j'ai atterri dans des hôtels, chez des marchands de sommeil, des chambres louées 750 euros riquiqui, infestées de cafards... Les cloisons, on entendait à travers, on entendait tout, c'était horrible et j'ai pas tenu. »

Hélène, habitante



« Cette dame, au niveau du parcours de rue, de la drogue, de tout ça, c'est une descente aux enfers. Dès sa naissance, c'était compliqué pour elle. Elle était sous produits de substitution elle-même déjà en tant que bébé. On a eu plusieurs dames comme ça, qui, dès la naissance en fait, sont nées avec des hépatites ou des produits de substitution, drogues dures, etc. »

Franck, professionnel



Des difficultés à resituer dans le contexte familial d'origine

Pour les personnes qui se retrouvent à la rue, des effets structurels sont en jeu. Dès 1998, les enquêtes menées par Patrick Bruneteaux et Corinne Lanzarini auprès de personnes vivant à la rue ou bénéficiant de services d'urgence montrent que ces personnes « ont toutes eu une enfance "difficile" ponctuée de violences intrafamiliales, de divorces ou de séparations, de placements en institution, de fugues, d'actes de "petite délinquance" et de séjours en prison, parfois dès l'âge de 16 ans, d'échecs dans leur installation à leur "compte", de dettes auprès de diverses instances publiques ou privées, de chômage et de petits boulots, d'accidents du travail ». Parmi les caractéristiques biographiques partagées par ces personnes, ils notaient également l'absence de soutien familial ainsi que le recours indispensable à l'aide publique (Bruneteaux, Lanzarini, 1998).

À partir d'une enquête menée par l'Insee en janvier 2001 auprès de personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, le sociologue Jean-Marie Firdion documente « l'influence persistante des antécédents socio-familiaux » (Firdion, 2006). Il met en évidence que les capitaux de santé physique, mentale, sociale, scolaire/professionnelle et économique sont fragilisés par un contexte de vie difficile (précarité, maltraitance, violence, etc.) connu dès l'enfance.

Enfin, en 2022, les analyses du chercheur et travailleur social François Chobeaux ont mis en lumière le lien direct entre un vécu de violences familiales dans l'enfance (avec ou sans placement à l'aide sociale à l'enfance), la survenue de pathologies psychiques ainsi que le fait de se retrouver à la rue. Il constate en effet que plus d'un tiers des personnes sans domicile fixe âgées de moins de 25 ans sont des sortants de l'ASE et que ces derniers sont aussi particulièrement sujets à des problématiques de santé mentale (Chobeaux, 2022).

[2. Analyses]

Les ressources de l'« habiter »

La pension de famille constitue à la fois un abri physique et psychologique, un lieu d'ancrage, mais aussi un support rendant possibles sociabilités et activités diverses. Elle offre les composants indispensables au ménagement du « chez-soi » : ressources de l'habiter, essentielles à l'être humain.

« "Habiter" suppose une marge de manœuvre, de liberté dans l'aménagement et l'usage des espaces, qui, dans une situation d'hébergement, reste largement "sous contrôle" d'un hôte-hébergeant. Pour des personnes qui ont longtemps été dépendantes d'espaces conçus par d'autres ou pour d'autres, pouvoir maîtriser à minima son espace de vie apparaît comme une étape importante. »

(Dihal, 2015)

« Je suis chez moi déjà, ma petite cuisine, ma douche. C'est pas nécessaire d'avoir grand pour être bien, il suffit d'avoir le minimum, de quoi manger, dormir, de quoi se laver et se poser. »
Linette, habitante



« [...] il y a vraiment ce temps de se poser, de se dire OK, ça y est, je suis chez moi, je paye mon loyer, donc je ne dois rien à personne, je peux inviter des gens chez moi, je peux aller faire mes courses, personne ne va me demander ce que je mange ou qui j'invite et ce que je bois [...]. »
Clara, professionnelle



« Moi, ma sœur, elle vient quand elle veut, on leur dit, c'est tout. C'est pas un foyer. Dans un foyer, il y a des horaires le soir, il n'y a pas de boîtes aux lettres, on ne paye pas de loyers et je crois qu'ils mangent tous toujours en bas. Ici, il y a une participation, on est autonomes, on est chez nous. »
Nathalie, habitante



Le temps et la stabilité

Pour les personnes qui ont connu des parcours empreints de ruptures, « sans place » ou hébergées dans des lieux soumis à une durée de séjour limitée, avoir le temps est le premier ingrédient qui ouvre une « base des possibles ». L'acte d'habiter tient en effet dans le fait de pouvoir prendre le temps de « se poser » sans devoir se justifier constamment, sans que ne pèse l'injonction à investir rapidement le logement ou... à devoir en sortir. Un certain temps est nécessaire pour s'inscrire dans un lieu et permettre aux habitudes de peu à peu structurer le quotidien. Le fait de se créer « un petit train de vie », « une routine », est un facteur important dans l'appropriation d'un espace.

La sécurité

En pension de famille, la sécurité se manifeste dans différentes dimensions, dont le fait de disposer d'un logement individuel et privatif, un espace à soi et pérenne, qui va ménager la possibilité de (re)trouver une forme de sécurité intérieure.

L'existence d'espaces collectifs où l'on peut trouver de la compagnie, partager un moment avec d'autres habitant-e-s ainsi que la présence d'hôtes au sein de la pension de famille peuvent également contribuer à procurer de la sécurité.

« L'habiter doit d'abord être entendu dans sa dimension pragmatique : comme une manière de s'engager dans le monde et non pas de s'y situer. Une manière personnelle et intime qui fraye des voies usuelles dans le monde, en s'y accommodant des chemins praticables et en y dessinant des paysages familiers. »

Marc Breviglieri, sociologue



[2. Analyses]

Un contexte d'asymétrie des positions qui ne favorise pas l'expression des habitant·e·s

Historiquement, la voix des personnes en situation de pauvreté ou de vulnérabilité peine à se faire entendre dans un contexte de domination des discours des acteurs occupant des positions supérieures. En pension de famille, comme dans d'autres dispositifs, cela est renforcé par la relation d'aide entre les professionnel·le·s et des habitant·e·s qui ne se sentent pas forcément légitimes à s'exprimer du fait de leur situation et de leurs expériences passées.

Pour les habitant·e·s, des obstacles à la participation liés à leur situation et à leurs expériences passées

Les personnes qui arrivent en pension de famille ont eu un parcours fait de ruptures et, dès l'enfance, ont bien souvent connu la position d'« objet » à différents niveaux. Qu'elles aient été victimes de violences (intra ou extrafamiliale) ou qu'elles aient bénéficié d'une prise en charge par les services d'aide de l'État, ce passé les a placées dans une position relativement passive. Dans leur rapport « Le Logement d'abord saisi par ses destinataires » (Lévy, Uribe Larrea, 2023), Julien Lévy et Gabriel Uribe Larrea évoquent d'ailleurs l'autocensure dont les bénéficiaires de ces dispositifs peuvent faire preuve. Ils expliquent comment les expériences d'assistance antérieures qu'une personne a pu avoir influencent l'expression et l'affirmation de ses choix.

Pour les habitant·e·s, la pension de famille assoit une stabilisation dans leur parcours de vie et une amélioration de leurs conditions de vie d'un point de vue matériel, émotionnel et psychique. Pourtant, émettre des demandes, voire des critiques, n'est pas forcément chose aisée.



« Ce que je trouve beaucoup plus compliqué en pension de famille, c'est que rares sont ceux qui ont des demandes. »
Nadia, professionnelle

« C'est déjà beaucoup ici, je me suis toujours contenté de rien, moi. »
Quentin, habitant



Autre élément à prendre en considération : le lien de dépendance à l'égard de l'institution. Concrètement, les professionnel·le·s peuvent décider d'admettre une personne et, en cas de problèmes, de l'exclure de la pension de famille. Cet état de fait constitue en tant que tel un obstacle à l'expression libre des habitant·e·s. À l'asymétrie instaurée par la relation d'aide, s'ajoute celle, notable, des positions sociales entre les habitant·e·s et les professionnel·le·s.

Pour les professionnel·le·s, une posture à adapter pour écouter les premier·e·s concerné·e·s

Donner du pouvoir à autrui, c'est accepter d'en perdre soi-même... Ainsi, comme le note Laetitia Overney, « la possibilité de faire remonter des souhaits pour améliorer les conditions de vie vient troubler la position d'autorité du travailleur social » (Overney, 2017), ce qui peut être source d'inconfort pour ces dernier·e·s. C'est la raison pour laquelle la participation des habitant·e·s implique une réflexion et une évolution des postures et des pratiques des intervenant·e·s du social qui doivent être accompagnées.



« Pour moi, c'est un 4 étoiles ici ! Bon, c'est pas grand, 20 m², 18-19 plutôt. Mais c'est un 4 étoiles pour moi. »
Claude, habitant

« Tout l'enjeu est donc de favoriser le libre choix des personnes en acceptant leur dépendance sans pour autant les dominer, tout en les accompagnant, si possible, vers plus d'indépendance, mais sans les y contraindre. »

Cédric Sadin-Cesbron, éducateur spécialisé

Des mots sans fard

La parole se libère plus facilement quand on est sorti de l'institution, comme en témoignent deux textes littéraires.

Dans *Les Trimardeurs*, Yolande Liviani décrit le fossé qui sépare les personnes accueillies de celles qui les accompagnent ou les encadrent : « Le plus dur, par contre, ce sont toutes les démarches auprès des services sociaux : assistantes sociales, contrôle médical, aide sociale et autres ambassadeurs du pouvoir et de la charité organisée. Là, c'est l'autre côté de la barrière. Toujours suspectés de mensonge, de paresse, de tares morales. Comment demeurer équilibré ou retrouver son équilibre ? Il y a ceux qui font la loi et ceux qui la subissent... La loi, c'est lui [le directeur]. Moi, je n'ai ni le choix ni pouvoir. Je n'ai rien. Me restent l'imagination, le fantasme, le rêve... l'échappatoire quoi » (Liviani, 2016). Dans son roman *Stardust*, la romancière franco-camerounaise Léonora Miano établit le même constat : « Être bien sage. Elle a appris. C'est ce qu'elle fait depuis des mois [...]. Elle ne s'assied pas sans permission. Déjà docile. Profil bas. Bien comme il faut » (Miano, 2022).

[2. Analyses]

La participation « à tout prix », l'envers d'une bonne idée

Des réunions collectives au conseil de vie sociale (CVS), en passant par la participation au fonctionnement de la pension de famille, une multiplicité de modalités d'implication des habitant-e-s est mise en place. Mais, dès lors que la participation se transforme en obligation, cette bonne intention est souvent contre-productive.

La participation à des instances de gouvernance ou à des réunions de vie collective

Les cadres obligatoires dans lesquels se jouent des modalités de participation institutionnalisées et formelles ne favorisent pas l'adhésion des habitant-e-s. Ces dispositifs très formels correspondent en effet à des formats qui ne sont pas aisément investis par les habitant-e-s. Les réunions obligatoires, « descendantes », qui se traduisent principalement par un temps d'information de l'équipe professionnelle vers les personnes accueillies, ne facilitent pas l'expression de la part de ces dernières et génèrent même des stratégies d'évitement. Des expériences de tirage au sort d'habitant-e-s pour participer au conseil d'administration dans une structure montrent également que, sans adaptation réelle de l'organisation des modalités de rencontre et d'échange, la participation des habitant-e-s n'est pas effective et que ce type de configurations peut même mettre en difficulté les personnes et reproduire de la violence symbolique.

« Quand participer se borne à faire figure de participant dans un dispositif qui n'a en rien été choisi, dont les enjeux nous échappent et dont les finalités ne sont pas les nôtres, il faudrait mieux utiliser un autre terme. »

Joëlle Zask, philosophe

« Les activités occupationnelles, c'est ce que j'ai connu dans les hôpitaux de jour : l'atelier marionnettes, par exemple, l'atelier musique, l'atelier modelage. On sent bien qu'on nous occupe comme des gamins et que ça ne va pas du tout vers le rétablissement. Je fréquentais l'hôpital de jour pour aller mieux. Eh bien, j'ai sombré, moi, j'avais double dépression, j'avais la dépression que j'avais au départ, la deuxième, c'est parce que j'y étais. Pour moi, c'est de la maltraitance. »
Jeanne, habitante



La participation au fonctionnement de la pension de famille (préparation des repas collectifs, ménage, etc.).

Les pensions de famille proposent des temps partagés, plus ou moins fréquents et obligatoires selon les structures.

Lorsqu'elle est obligatoire, cette participation à la vie commune peut devenir problématique pour les habitant-e-s. En effet, cela peut apparaître comme une contrepartie au fait de pouvoir vivre en pension de famille. Par ailleurs, cela renforce les différences de statut entre habitant-e-s et professionnel-le-s, qui constituent précisément un obstacle à la participation des habitant-e-s.

Concernant le ménage, par exemple, la sociologue Laetitia Overney analyse que « le stigmate attaché aux situations sociales se trouve alourdi : le ménage, c'est un emploi de pauvres, ou pour le dire autrement, de subalternes [...] le coût pour les résidents est bien plus élevé qu'il n'y paraît, là où les professionnels attribuent au ménage une vertu éducative ou thérapeutique » (Overney, 2017).

La participation « occupationnelle » au risque de l'infantilisation

Des activités collectives sont souvent proposées aux habitant-e-s des pensions de famille. Sans concertation en amont, l'obligation d'y participer tient plus de la gestion du temps des personnes et sont vécues comme infantilisantes.

Sans prise en compte réelle de l'avis des personnes, il ne peut y avoir d'adhésion. Pire, cela peut même générer une perte de sens ainsi que de la défiance, autant pour les habitant-e-s que pour les professionnel-le-s, qui peuvent se trouver aussi dans une injonction à devoir proposer des animations.

« Tu vois, par exemple, je ne la vois pas la participation au sein du conseil de vie sociale [CVS], moi. Le CVS, c'est un listing des choses à leur dire, c'est une énumération de sujets et parfois on leur demande ce qu'ils en pensent, s'ils sont d'accord. J'ai beaucoup de mal avec ce moment-là, je serais la première à ne pas avoir envie de participer ! »

Natacha, professionnelle



« On en demande aussi beaucoup. Parfois, ça ne répond peut-être pas à notre demande parce qu'on met la barre un peu haut. Il faut aussi entendre que les gens ils sont parfois fatigués, qu'ils n'ont pas envie tout simplement. »

Margaux, professionnelle



[3. Ressources]

La théorie du développement du pouvoir d'agir

D'ores et déjà éprouvée dans la pratique, la théorie du développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC) constitue une ressource inspirante pour redonner leur place aux personnes en pension de famille.

Dans son ouvrage *Soutenir sans prescrire*, Yann Le Bossé décrit le DPA-PC comme un « processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient » (Le Bossé, 2016).

Selon le DPA-PC, les rôles pouvant se cacher derrière une relation d'aide

La relation d'aide peut amener les professionnel-le-s à adopter différents rôles aux conséquences plus ou moins néfastes sur le développement du pouvoir d'agir : policier, sauveur ou militant.

- **Le rôle du policier** consiste à exercer un contrôle sur l'aide attribuée, ce qui contribue à consolider un sentiment d'impuissance chez la personne accompagnée.
- **La posture du sauveur** implique un certain nombre de pratiques (infantilisation, stigmatisation, double victimisation, hyperdéterminisme) qui sont dommageables dans le fait qu'elles amplifient le sentiment d'inadéquation des personnes accompagnées.
- **Le rôle du militant** amène un « prêt-à-penser » de la situation à laquelle est confrontée la personne concernée et, par là même, néglige les compétences des personnes à analyser leur situation par elles-mêmes.



Yann
Le Bossé

Titulaire d'un doctorat en psychologie, Yann Le Bossé est professeur au département des fondements et pratiques en éducation de l'université Laval à Québec. Depuis plus de 20 ans, il travaille sur le développement du pouvoir d'agir (DPA). Ses travaux de recherche portent sur les aspects à la fois théoriques, empiriques et pratiques du DPA. À ce titre, il est à l'origine de la mise au point d'une nouvelle approche d'intervention sociale et éducative, largement diffusée en francophonie.

Le rôle de passeur et la recherche des bons leviers

Yann Le Bossé introduit un nouveau rôle dans la relation d'aide : celui du « passeur » qui restaure le mouvement. Dans cette perspective, soutenir le développement du pouvoir d'agir consiste à donner la possibilité d'agir sur ce qui est important pour la personne.

Ainsi, à partir du moment où des problèmes sont évoqués par des acteurs et des actrices, ils doivent être pris en compte, et c'est avec les particularités de chacun-e que les situations doivent être appréhendées.

Il s'agit pour l'intervenant-e d'identifier l'action médiatrice qui permettra à la personne accompagnée d'effectuer le prochain pas en direction du changement auquel elle aspire, à sa manière et à son rythme.

La réalité est dynamique et les contextes changent rapidement, tout comme les situations des personnes. Il faut renoncer à appliquer une recette toute faite et considérer plutôt les réajustements nécessaires et apprendre à favoriser les capacités d'adaptation de chacun-e.

« L'aide apportée doit avant tout permettre de réunir les conditions nécessaires à l'affranchissement des personnes. Parfois, cela consistera à donner un poisson, parfois à apprendre à pêcher et, dans d'autres cas de figure, il s'agira plutôt de contribuer à l'aménagement des berges. »

« Le praticien centré sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités est placé en position de réinventer quotidiennement sa manière d'intervenir en fonction de l'évolution des contextes et de la situation des personnes accompagnées. »

Yann Le Bossé,
psychologue

« On ne fait pas pousser une fleur en tirant sur sa tige. Personne ne peut développer le pouvoir d'agir des autres, on ne peut que contribuer à créer les conditions de son émergence. »

La théorie du rétablissement

La théorie du rétablissement offre également des appuis sérieux et propose des méthodes fécondes pour améliorer la prise en compte des habitant·e·s au sein des pensions de famille.

La personne au cœur de l'accompagnement

La théorie du rétablissement se diffuse dans le champ de l'intervention sociale depuis le début du XXI^e siècle et amène à un changement de paradigme des pratiques des professionnel·le·s. Elle place la personne accompagnée au centre de son propre processus de rétablissement et part du principe que chacune est compétente pour savoir ce qui est le meilleur pour elle.

Dans le cadre du Logement d'abord, le rétablissement est présenté comme une approche qui permet de favoriser l'engagement actif de la personne dans son accompagnement, le respect de ses choix et de ses désirs.

Le concept de rétablissement

est né aux États-Unis dans les années 1960, dans le champ de la santé mentale. Il est issu de groupes d'usager·e·s de la psychiatrie qui se sont mobilisé·e·s pour lutter contre la violence vécue à l'hôpital et améliorer les droits des patient·e·s. Shery Mead et Mary Ellen Copeland donnent la définition suivante du processus de rétablissement :

« L'objectif ultime de l'expérience de rétablissement n'est pas nécessairement de retrouver la santé en termes de rémission de symptômes. Il s'agit plutôt, pour une personne, de parvenir à l'utilisation optimale de ses ressources personnelles et environnementales afin d'atteindre un état de bien-être et d'équilibre dans les conditions de vie qu'elle-même aura choisies. » (Mead, Copeland, 2000)

Autre notion ressource : le « travail social palliatif »

Devant l'impossibilité à transformer des individus « brisés par la vie » pour les adapter à une société toujours plus exclusive, le sociologue Marc-Henry Soulet propose la mise en œuvre d'un travail social palliatif à bas seuil pour éviter la dégradation de la situation. Il s'agit d'un dispositif de maintien cherchant à poursuivre le contact et à restaurer l'estime de soi pour aider à tenir. Le travail social est centré sur un vocabulaire de la présence dans « l'ici et maintenant », avec une attention donnée à l'écoute, au souci de l'autre et à sa prise en compte. Comme dans toute logique de bas seuil, l'intervention ne doit pas être centrée sur le soin en priorité, mais doit viser plus spécifiquement « la constitution d'un espace de réconfort et de première protection afin de permettre l'énonciation de la souffrance dans des dispositifs mêlant disponibilité à autrui et grande accessibilité par une logique d'intervention de proximité ». (Soulet, 2007).

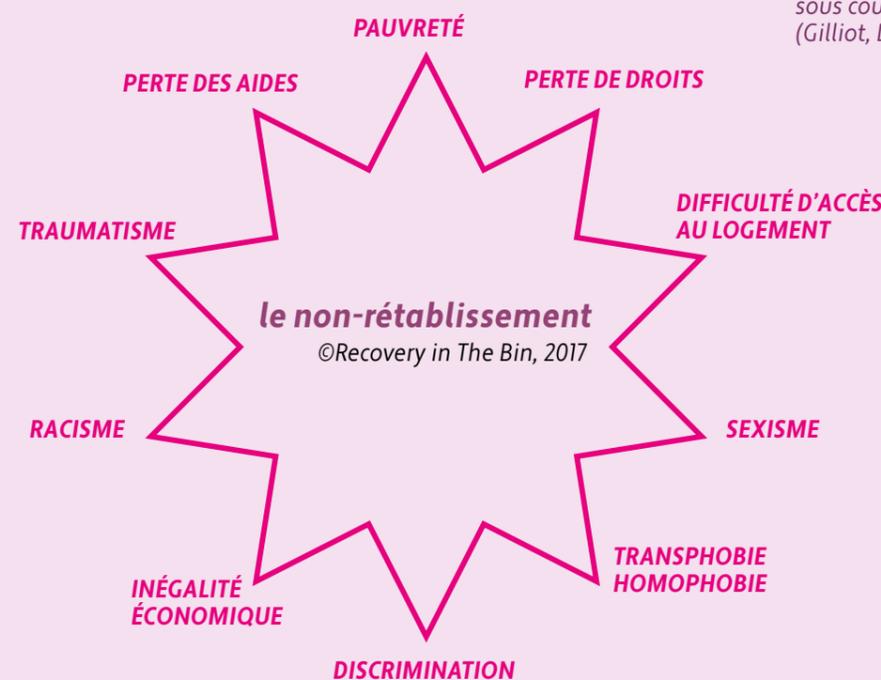
Vers des pratiques professionnelles en phase avec le rétablissement

Les principes de la « page blanche », de la « juste proximité » et du « dévoilement de soi » illustrent concrètement la théorie du rétablissement dans le cadre de la pratique professionnelle.

- La « page blanche » consiste à accueillir la personne accompagnée sans lui demander de raconter son passé.
- La « juste proximité » s'oppose à la notion de « bonne distance » qui a longtemps prévalu dans les formations en travail social et qui renvoie à un principe de précaution où il faudrait se protéger de l'autre et de ses propres émotions. La « juste proximité » permet au professionnel de mieux appréhender son engagement dans la relation et d'accepter ses affects.
- Le « dévoilement de soi » consiste, pour la ou le professionnel·le, à « se dévoiler » en révélant par exemple des informations personnelles, des difficultés rencontrées, des expériences vécues, etc. Cette technique, largement expérimentée en psychiatrie, a prouvé son efficacité pour contribuer « à réduire le sentiment de honte du patient et à normaliser son expérience, à améliorer la relation et l'alliance thérapeutique, à modéliser-enseigner des habiletés communicationnelles spécifiques, à favoriser l'autonomie » (Nguyen, Frobert, Pellet, Favrod, 2020).

Point de vigilance

Composé d'usager·e·s et de survivant·e·s de la psychiatrie, le collectif *Recovery in The Bin* (littéralement « rétablissement à la poubelle ») est né en 2016 au Royaume-Uni. Il critique la manière dont le rétablissement a pu faire l'objet d'une réappropriation par les professionnel·le·s du soin, affirmant que le rétablissement « est impossible pour bon nombre d'entre nous en raison des conditions sociales et économiques intolérables, comme le logement insalubre, la pauvreté, la stigmatisation, le racisme, le sexisme, les attentes déraisonnables au travail [ainsi que le] sous-financement et le manque de ressources des services ». Par ailleurs, le collectif insiste sur le fait que le témoignage des personnes ne doit pas se transformer en « obligation » pour pouvoir être reconnu : « Nous croyons que le fait d'avoir l'impression qu'il faut raconter son histoire pour justifier son expérience est une forme de disempowerment, sous couvert d'empowerment. » (Gilliot, Linder, 2022)



[3. Ressources]

La réduction des risques et des dommages

La réduction des risques et des dommages (RdrD) s'est développée en France à partir des années 1980 et vise à limiter les risques médicaux, psychologiques et sociaux de la consommation de drogues licites et illicites pour l'utilisateur, en s'appuyant avant tout sur l'expérience de la personne concernée. Cette politique de santé publique se fonde sur des résultats scientifiques solides qui ont démontré son efficacité.

Une démarche pragmatique

La réduction des risques s'est développée en France face à l'épidémie de VIH-sida dans les années 1980. Les taux importants de contamination parmi les consommateurs de drogue par injection poussent alors les acteurs de la prévention et du soin à proposer des outils qui ne posent pas comme préalable l'arrêt de la consommation, avec notamment la mise à disposition de matériel stérile pour éviter les risques de contamination.

La réduction des risques n'exclut pas l'abstinence comme objectif, mais la relativise dans les propositions qui peuvent être offertes aux personnes. Elle reconnaît que l'arrêt de la consommation n'est pas possible pour certaines personnes, à certains moments de leur trajectoire, et qu'il faut alors mobiliser des leviers pragmatiques et adaptés pour améliorer leur qualité de vie. En permettant aux usager-e-s de prendre en main leur santé sans poser l'arrêt de la consommation comme un préalable, la RdrD s'inscrit dans une démarche pragmatique.

Un accompagnement adapté

La réduction des risques s'inscrit dans le Code de la santé avec la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé à l'article L. 3411-8-1. Cette loi a permis d'élargir la notion de RdrD à toutes les conduites addictives, incluant ainsi les usages de produits licites, tels que l'alcool ou le tabac.

Concernant la réduction des risques liés à l'alcool (RdrA), la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Midelca) liste plusieurs principes dans l'accompagnement des personnes concernées dont :

- accueillir le ou la consommateur/trice de manière inconditionnelle ;
- faire en sorte que l'alcool ne soit plus un obstacle aux projets de la personne et en finir avec la fatalité ;
- s'adapter aux capacités de la personne ;
- s'intéresser à l'environnement de la personne autant qu'à sa consommation d'alcool.

Des centres spécialisés dans les addictions se sont développés : les Csapa (centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) et les Caarud (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usager-e-s de drogues). Mais, de plus en plus, dans le secteur social, les pratiques professionnelles évoluent pour prendre en compte la RdrD dans l'accompagnement global des personnes.

« On est sur la qualité de vie : limiter les risques, valoriser la personne, l'estimer, la reconnaître. »

Monique, professionnelle

« Les participants étaient tellement fiers qu'ils en ont offert à leur infirmière, à leur aide-soignante, à leur famille quand ils sont encore en lien. »

Bruno, professionnel



Un projet « Atelier brassage bières et limo »

Cette action, menée au sein d'une pension de famille à Bordeaux, s'inscrit dans une démarche institutionnelle globale qui s'articule autour de deux axes :

- l'accueil avec alcool et l'accompagnement selon les principes de la réduction des risques, engagée par la pension de famille depuis 2018 ;
- le respect des droits et devoirs fondamentaux des usager-e-s.

C'est en 2021 que germe l'idée du projet « Atelier brassage bières et limo », qui a pour objectif de créer une bière ainsi qu'une boisson non alcoolisée « maison ». En partenariat avec un brasseur local, l'atelier s'est déroulé en plusieurs temps, depuis la visite guidée de la brasserie jusqu'à la formation pratique complète de brasseur, en passant par l'apport d'informations théoriques. Au final ce sont onze recettes de bières différentes qui ont été réalisées en jouant sur les couleurs, l'amertume et le degré d'alcool.

Adaptée aux compétences et fragilités du public accueilli comme aux réalités institutionnelles, cette activité a rencontré un franc succès, autant auprès des habitant-e-s (quel que soit leur rapport singulier à l'alcool) qu'auprès de l'équipe sociale et des partenaires.

À l'origine du projet, passé la surprise de se voir offrir la possibilité de mettre en valeur un produit souvent tabou dans leur parcours de vie antérieur, les résident-e-s doutaient de leur capacité (et de leur légitimité) à pouvoir le fabriquer.

Finalement, cette activité a fédéré un grand nombre d'habitant-e-s consommateurs/trices d'alcool ou non. L'expression d'un sentiment de fierté et de valorisation de l'estime de soi s'est dégagée très fortement chez l'ensemble des participant-e-s. Au niveau des apprentissages, les ateliers ont mobilisé de nombreuses compétences : écoute, concentration, partage, respect de règles d'hygiène strictes, précision des gestes, mesures au gramme près, contrôle des températures. Conformément aux objectifs de la RdrA, l'atelier a permis un gommage de la dissymétrie de la relation d'accompagnement entre habitant-e-s et salarié-e-s.

[4. Préconisations]

L'importance du temps pour trouver sa place

Pour pouvoir exprimer ses besoins ou ses désirs, encore faut-il se sentir légitime et, pour cela, avoir trouvé sa place au sein de la pension de famille. Donner du temps ainsi que des possibilités de retrait et de répit aux habitant·e·s fait partie des ingrédients indispensables.

➤ Donner vraiment le temps aux personnes de « se poser »

Comme vu plus haut dans les ressources de l'habiter, le temps constitue un composant essentiel pour que les personnes parviennent à « se poser », à leur rythme et selon leurs modalités à elles, dans un espace sécurisé, fiable et stable. Il est nécessaire pour (re)trouver de la tranquillité et sortir peu à peu de la « carapace » qui s'est formée pour survivre aux situations traumatiques et de précarité.

Ce temps ne se compte pas en jours en ou en mois, mais parfois en années. Il faut en effet parfois des années pour dormir dans le lit du logement et plus sur des cartons au sol, ou encore pour cesser de perdre la clé de son logement ; des années pour se joindre à un moment collectif... Il s'agit donc de laisser le temps aux habitant·e·s de « gérer leur vie », en fonction de l'état du jour aussi.

Ce temps est indispensable également pour rompre avec l'objectivation dont les personnes ont pu faire l'objet et (re)trouver un espace pour exister ainsi que la légitimité à être soi. (Re)trouver le statut de sujet en somme.

« Qui dispose du temps d'autrui le domine et qui est maître de son temps personnel est libre. »

Marc Bessin, sociologue



« Quand j'ai aménagé ici, je suis pratiquement resté un an sans sortir. Je n'ai pas bougé de mon appart pendant un peu plus d'une année. J'avais besoin de me poser, poser les valises et de refaire un petit peu le point. »

Antoine, habitant

« Quand je parle des pensions de famille, je dis souvent que, pour moi, c'est le dispositif qui marche parce qu'on a le temps de prendre le temps. Parfois, juste en passant une heure avec eux, on arrive à faire un pas de géant dans leur accompagnement. Alors que si on leur avait dit : "Ben écoute, ton médecin m'a appelée, donc, le 22, tu vas chez le pneumo, ce sera un taxi qui viendra te chercher, l'infirmière viendra trois fois par jour, bisous, bonne journée", ça ne marche pas et on le sait, donc on prend le temps... »

Samira, professionnelle



➤ Le droit au répit et au retrait

La liberté de répit et de retrait, que ce soit au sein de la pension de famille ou lors des activités extérieures, constitue également un ingrédient indispensable pour pouvoir trouver sa place, à son rythme.

Cette liberté ouvre la possibilité d'un cheminement à partir de là où en est réellement la personne, et offre des ressources indispensables à certain·e·s, qui, au fil du temps, vont parfois cheminer vers un engagement dans des formats plus formels et institutionnels de participation.

« La possibilité de retrait est essentielle pour pouvoir prendre part. »

Laetitia Overney, sociologue

Patricia raconte un moment qui fait basculer son lien avec les autres habitant·e·s de la pension de famille et l'importance d'avoir pu prendre un temps de retrait lors de cet événement.

« Pour le repas anniversaire de mes 40 ans, l'équipe m'avait dit : "Vous aimez bien être en montagne, allez, on monte ! On va faire un barbecue, on fait un gâteau, vous nous aidez ?" Alors on avait juste fait un gâteau au yaourt et à la mangue, un truc basique et facile à faire, et puis ils m'avaient embarquée pour être en montagne, dans la nature, dans un endroit où je me sens en sécurité. À partir de là, je me suis aperçue que les autres résidents, ne serait-ce que mes voisins, c'étaient des gens bien, chouettes, parfois alcoolisés et pas toujours faciles, mais globalement très serviables et tout. La possibilité de pouvoir se mettre à l'écart y a fait beaucoup aussi. Il y a un truc d'organisé, mais on a cette possibilité quand même d'avoir un minimum d'intimité, de dire : "Je ne me sens pas bien", et puis les accompagnants sont les premiers à nous dire : "Allez vous reposer cinq minutes dans le camion." Cela permet une part d'intimité, une forme d'intimité où on peut se poser, se reposer sans être dérangé, vraiment pouvoir se reprendre, car parfois, émotionnellement, la bouillotte fume, donc ça fait du bien. »

[4. Préconisations]

L'enjeu de considération et de reconnaissance des personnes

Finalement, la « base des possibles » que constitue la pension de famille tient à ce qu'elle est un lieu de vie où la question du lien entre les habitant-e-s, avec les professionnel-le-s, avec l'environnement peut être retravaillée dans des conditions de sécurité pour toutes et tous.



« L'accompagnement en pension de famille, c'est faire savoir qu'il y a quelqu'un. Le préalable à ce travail difficilement modélisable est certainement du côté de l'engagement, d'accueillir une relation qui nous engage et parfois même nous entame. Rendre la rencontre possible, faire l'expérience de l'autre n'est pas toujours chose aisée, de part et d'autre. C'est un peu comme du funambulisme, il faut accepter de se mettre parfois en équilibre, d'ajuster, d'oser aller, de revenir... et parfois de travailler dans l'incertain. »
Hélène, professionnelle

Pouvoir croire en sa propre valeur, avoir de l'estime pour soi, constitue le point d'ancrage de nos actions passées et futures et la base de ce qui permet à chaque être humain de se sentir respecté et reconnu en tant qu'individu unique et digne d'intérêt.

Dans un article intitulé « "Compter sur" et "compter pour" », Serge Paugam montre que « la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres » (Paugam, 2012). Le lien à l'autre peut ainsi permettre de relier à soi : il se fait écho d'une reconnaissance.

Pour les chercheuses Pascale Pichon et Élodie Jouve, qui ont travaillé sur la notion de chez-soi, « les relations vont de pair avec le fait de s'approprier les lieux, de prendre place dans ses relations proches ou lointaines avec les autres, tout comme avec la possibilité de mettre en place des processus d'attachement-détachement (aux gens, aux lieux et aux choses) et de se fixer socialement et territorialement » (Jouve, Pichon, 2015).

Faire partie d'un tout, c'est ce qui relie les personnes en pension de famille. Prendre le café, partager un repas, faire une pétanque, autant d'éléments qui témoignent du vivre-ensemble et qui posent les bases de la participation en composant et en s'accommodant de la vie en collectif.

Dans les pensions de famille, ces liens se conjuguent à plusieurs échelles : que ce soit entre habitant-e-s, avec les professionnel-le-s, dans le fait d'inviter des personnes extérieures, de faire des sorties dans les alentours ou de pratiquer au quotidien le territoire (courses, promenades, travail), etc. L'organisation d'événements ouverts sur l'extérieur ou la diffusion d'une gazette coécrite avec les habitant-e-s peuvent aussi permettre de faire connaître la pension de famille, valoriser les habitant-e-s et créer du lien avec l'environnement.

« La pension de famille, pour moi, c'est un lieu de vie avant tout. J'insiste sur ce terme, lieu de vie. Un lieu de vie avec des particularités qui sont le lien entre les personnes, les habitant-e-s, les personnes qui vivent dans la pension. »
Linh, professionnelle



« On est traités comme des humains, moi, je n'ai pas l'habitude. J'ai toujours été traité comme une machine depuis que je suis petit. »
Léo, habitant



Pour sortir de l'auto-exclusion

Selon Jean Furtos, l'exclusion se caractérise par une triple perte de confiance : la perte de confiance en soi, la perte de confiance en autrui et, enfin, la perte de confiance en l'avenir. L'auto-exclusion, c'est « ce sentiment terrible de ne plus faire partie du groupe des humains » (Furtos, 2023). Les trois premiers signes, qui traduisent la disparition, sont l'anesthésie du corps, l'émoussement des émotions et l'inhibition de la pensée. Dès lors, comment reconnaître ses besoins et ses désirs ? Jean Furtos nous apprend que « l'antidote de l'exclusion, c'est le respect ».

[4. Préconisations]



Le rôle précieux des animaux



La possibilité de vivre avec ses animaux au sein de la pension de famille contribue profondément au bien-être des personnes et participe à créer des formes d'attachement qui les soutiennent et les nourrissent. Cela favorise également l'investissement positif et durable des habitant-e-s au sein de leur logement.

De nombreux travaux scientifiques ont montré combien les animaux peuvent constituer des compagnons précieux qui permettent de rompre l'isolement, d'apporter du réconfort et de l'apaisement, de réveiller les émotions, de développer les capacités empathiques et d'améliorer l'estime de soi.

Comme le souligne Karine Yayo, « l'animal est également porteur d'un objectif, voire d'une mission. Il est celui dont la personne prend soin et il prend soin d'elle en retour, permettant à cette personne de s'inscrire dans une réciprocité valorisante. L'animal a besoin de son maître, ce qui lui octroie une responsabilité et, par là même, lui permet de penser la construction d'une place sociale, qui devient alors possible » (Yayo, 2019). Dans certaines pensions de famille, un animal « collectif » a été adopté, et ce sont plusieurs habitant-e-s qui prennent soin de lui au quotidien.

Parfois, le « chat collectif » finit par être adopté par l'un-e des habitant-e-s.



« Mina, enfin, moi, je l'appelle Crevette, mais son nom d'habitude c'est Mina. C'est un chat qui appartenait à la pension de famille, mais il m'a adopté. Il me suivait partout, il montait en haut, partout il me suivait. Le week-end, ils l'enfermaient dans le bureau, j'étais malheureux, j'ai demandé si je pouvais le prendre le week-end, donc c'est moi qui l'ai gardé, et puis ben c'est elle qui m'a adopté. »

Jean, habitant



« J'ai jamais fait la manche, rien du tout, je me suis toujours débrouillé. Moi, parfois, je ne mangeais pas, mais Lilas et Belle, elles, elles mangeaient. C'est grâce à elles que je suis là, parce que sinon je crois que je ne serais plus là. Elles sont sœurs, elles ont 11 ans, mais elles ont la pêche, je touche du bois. Jamais chez le vétérinaire, juste pour les vaccins. Et sinon, elles sont assurées, elles sont pucées. »

Yves, habitant



« Tout le monde donnait à manger à Chocolat, mais en fin de compte, c'est moi qui ai été la plus assidue ! La première chose que je faisais en arrivant le matin, c'était : "Est-ce que quelqu'un a donné à manger à Chocolat ?" — "Ah non, on a oublié, on a oublié." Et moi, je répondais : "C'est pas grave, j'y vais ! Je m'en occupe !" Du coup il s'est attaché à moi ! Chocolat, c'est mon petit cœur, c'est tout pour moi. »

Angélique, habitante



[4. Préconisations]

Des ingrédients indispensables à l'accompagnement

« Avec la parole se construit un asile pour abriter l'existence faite de ce qui fait vivre et fait souffrir. Si la parole ne soulage pas toujours, ses effets peuvent entrouvrir a minima sur d'autres possibles. »

Nicole Borie, psychanalyste



L'écoute

L'écoute a, en tant que telle, une grande portée et une grande puissance. Elle a une importance cruciale vis-à-vis de personnes dont l'histoire est composée de ruptures et « dont la reconnaissance en tant que sujet capable et désirant a été mise à mal, parfois niée » (Bouchard, 2021). À travers l'écoute, « il s'agit de donner à chacun la possibilité de se dire tel qu'il est et de le recevoir dans le moment où il est, qui peut être un moment d'angoisse, peut-être même de crise » (Vannesse, 1995).

Ainsi, écouter a directement à voir avec le processus de reconnaissance : « Si j'écoute une personne avec intérêt, cela signifie qu'il y a au moins quelqu'un qui a un intérêt pour elle », écrit Jean Furtos, psychiatre et spécialiste de la précarité (Furtos, 2021).

« Prendre soin, c'est déjà écouter et vice versa. »

Nicolas Chambon et Élodie Gilliot, chercheurs



Le respect

En pension de famille, le respect passe a minima par le respect de la vie privée des habitant-e-s au sein de leur logement. À cet égard, soulignons l'importance d'un règlement de fonctionnement non coercitif qui permette aux habitant-e-s d'occuper leur logement avec la possibilité d'une réelle « vie à soi ». Cela se traduit concrètement par le fait de disposer à sa guise de son logement, d'en détenir les clés, de pouvoir y recevoir des visites et d'héberger temporairement des proches, de pouvoir vivre avec des animaux, de pouvoir y cuisiner et consommer selon ses souhaits (alcool notamment).

« Un jour, un résidant m'a dit :
"Quand tu me regardes,
j'ai l'impression que j'existe."
J'ai l'impression qu'on les porte
par nos regards aussi et la manière
dont on les considère, ça se prolonge
sur l'extérieur, sur les gens, sur les liens
après. Comme si ça pouvait un peu
remplir quelque chose ou solidifier
quelque chose en eux-mêmes. »
Aminata, professionnelle



« Entre rien et presque rien, il y a tout un monde. »

Alfred de Musset



Porter attention, dans les moindres détails

À travers le(s) lien(s) en pension de famille se travaille l'activité de soin auprès des habitant-e-s, qui se manifeste dans les attentions, jusque dans les détails.

Dès l'accueil, il est important de montrer à la personne qu'elle a une place importante et d'être attentif aux petits gestes du quotidien. Si ces « détails » peuvent sembler triviaux, il n'en est rien, car le quotidien est structuré autour de « petites choses » qui « soutiennent ce qui flanche », comme le raconte l'écrivaine Marie Depussé en souvenir de son expérience à la clinique de La Borde.

Dans plusieurs pensions de famille, les anniversaires des habitant-e-s sont célébrés, mais d'une manière différente selon la personnalité de chacun-e. Dans l'une des pensions investiguées, c'est faire des cadeaux lors d'un repas partagé pour les personnes qui participent beaucoup aux moments collectifs. En revanche, pour une dame qui souffre d'agoraphobie, l'équipe veille à lui fêter d'une manière plus discrète en lui montant un bouquet de fleurs dans son logement, car « un anniversaire avec une grosse chanson pour cette dame-là, ça aurait été beaucoup plus angoissant qu'aller toquer à sa porte », nous explique l'une des professionnelles.

Dieu gît dans les détails

Dans Dieu gît dans les détails, paru chez Pol en 2007, Marie Depussé raconte la vie et l'importance des « détails » au sein de la clinique psychiatrique de La Borde, fondée par Jean Oury avec la collaboration de Félix Guattari, symbole de la psychothérapie institutionnelle. En accord avec ses principes, La Borde fonctionne dès sa fondation avec la création de commissions où, ensemble, soignant-e-s et patient-e-s prennent en charge les problèmes matériels et décisionnels concernant le lieu du soin. Autour du parc qui environne le château, il n'y a pas de murs...

[4. Préconisations]

Des ingrédients indispensables à l'accompagnement (suite)



« C'est aussi ne pas faire de distinction dans les gestes du quotidien. Si je te demande de faire le ménage dans les communs, je suis aussi capable de prendre le balai et de le faire si y a besoin. S'il faut faire à manger, eh bien, moi aussi, je vais mettre les mains à la pâte et je vais aller éplucher les patates avec toi. L'équilibre pour moi, il est dans les gestes au quotidien et pas que sur le rapport d'accompagnement tel qu'on l'entend. »
Léa, professionnelle



Adapter l'accompagnement en fonction des besoins de chacun·e

Contrairement à de nombreux dispositifs, l'accompagnement en pensions de famille n'a pas d'objectif à atteindre en tant que tel, que ce soit l'accès à l'emploi ou à un logement de droit commun dans une visée de réinsertion. Comme le souligne une professionnelle, « la seule intentionnalité est que le résidant puisse faire ses choix, faire valoir ses droits, qu'il soit considéré », et l'accompagnement, non contractualisé, tend à s'adapter à la personne plutôt qu'au lieu. Il s'agit ainsi d'un travail de « co-bricolage » ajusté selon chaque personne et basé sur l'écoute. « On bricole avec eux jusqu'à trouver ce qui est le mieux avec les injonctions, les impératifs, les contraintes de tout le monde », explique une autre intervenante.

« Et pour Noël, c'est pareil, on a des cadeaux. Moi, en 2019, on m'a offert deux laisses et je les ai encore, deux grandes laisses pour les chiens, c'est un des cadeaux qui m'a fait le plus plaisir. Après, pour mon anniversaire, ils m'ont acheté une doudoune. J'en ai tellement eu, j'avais pas l'habitude. »
Serge, habitant



Veiller à la symétrisation des rapports

Les rapports de pouvoir constituent un obstacle à l'expression authentique et libre des habitant·e-s. Pour atténuer l'asymétrie des positions, les moments partagés entre habitant·e-s et professionnel·le-s, que ce soit autour de moments conviviaux ou autour d'activités culturelles, sportives, de loisirs à la pension de famille ou en dehors, sont essentiels.

Il s'agit aussi d'éviter des distinctions qui établissent des formes de hiérarchie tout à fait explicites (on pense par exemple à des espaces réservés aux salarié·e-s, comme des toilettes au sein de la pension de famille).

Enfin, le pouvoir d'agir des habitant·e-s interroge également la place et la possibilité d'expression des professionnel·le-s. Le cadre et l'organisation des relations au sein de la structure qui porte la pension de famille ont des répercussions sur la place des habitant·e-s mêmes. Dans des structures très pyramidales notamment, on a pu observer que la faible participation des salarié·e-s aux prises de décision corroborait une place limitée faite aux habitant·e-s. A contrario, dans des structures se revendiquant plutôt de l'autogestion, c'est l'absence de cadre qui génère une absence de « prises » pour mettre en discussion les choses qui peuvent poser difficulté, ce qui limite directement le pouvoir d'agir de l'ensemble des parties prenantes.



« Pour moi, cette histoire de participation pose la question des statuts, mais de tous et de toutes, et la participation des salariés dans l'institution aussi. »
Alice, professionnelle

[4. Préconisations]

Des modalités moins formelles, mais plus déterminantes dans la participation

En contrepoint des instances de participation institutionnelles et cadrées, des espaces d'échanges informels ouvrent la possibilité d'une expression plus libre et authentique.

➤ Les échanges informels

Participer n'est pas simplement donner son avis dans une instance dédiée. Habiter en pension de famille seulement (dans son logement, sans s'impliquer dans le collectif), prendre place dans les espaces collectifs sans nécessairement entrer en interaction, avoir la possibilité de garder le silence ou de dire non constitue autant de modalités de « prendre part » à la vie de la pension de famille.

Dans les faits, l'acte d'habiter constitue en tant que tel une modalité de participation. Avec Laetitia Overney, on peut ainsi considérer que les personnes participent « au sens où [elles] prennent part aux espaces collectifs et à la vie commune, se construisent des habitudes de vie, ont un sens de l'entraide » (Overney, 2017).

Dans ce contexte, les échanges informels, propices à une expression plus spontanée et authentique des personnes, sont à considérer avec attention. Ils peuvent être l'occasion pour les habitant-e-s d'exprimer des besoins, des souhaits, des préférences. La liberté qu'ils offrent par rapport au lieu et au moment d'expression peut contribuer à délier la parole.



« Il me semble que la «solicitation», ce serait un mot plus juste. Venir solliciter les gens sur des temps précis ou sur des thèmes qui les animent, ça, ce serait vraiment participer à la vie de la maison. »

Sophie, professionnelle



« Il y a des projets qu'on a mis en place en fumant une clope en commençant par en parler à un habitant qui te dit : «Ah, ça serait génial.» Tu en croises un autre pendant les courses : «Tiens, au fait y a un musicien qui veut faire un truc avec nous.» - «Ah oui, ça serait top !» Et puis t'en reparles au collectif. Pour moi, c'est un Tetris géant en fait. C'est pour cela que je te dis que l'instance de décision ne peut pas être le seul endroit où les choses se disent. C'est le rôle des hôtes de mettre en lien tout ça pour recueillir l'avis du plus grand nombre. »

Nina, professionnelle



« C'est au café le matin qu'on peut discuter des choses. »

Gabin, professionnel

➤ Deux ingrédients importants : la dimension facultative et la convivialité

Quelle que soit l'activité proposée, la libre adhésion de la personne semble cruciale, et les injonctions contre-productives.

Aussi, les temps de convivialité, dont le partage d'une boisson ou d'un repas constitue souvent un pilier, créent un terrain d'échange essentiel, où l'asymétrie des positions peut s'atténuer notamment.

Les interactions autour du café font partie des moments forts concernant la participation informelle. Plusieurs professionnel-le-s font état du fait que c'est un moment privilégié où il est possible de « discuter des choses ». À cette occasion, des demandes peuvent être amenées à s'exprimer. C'est aussi un moment à la faveur duquel les distinctions entre statuts sont susceptibles de s'estomper temporairement, comme en témoigne une directrice de pension de famille qui va « servir le café, proposer des gâteaux, être aux petits soins » et qui de cette manière « inverse les rapports ».

Les repas collectifs peuvent également être le cadre de partages et d'échanges riches et précieux. Cela dépend toutefois de la manière dont ils sont vécus par les habitant-e-s, et notamment de leur caractère obligatoire ou non, ainsi que de leur organisation.



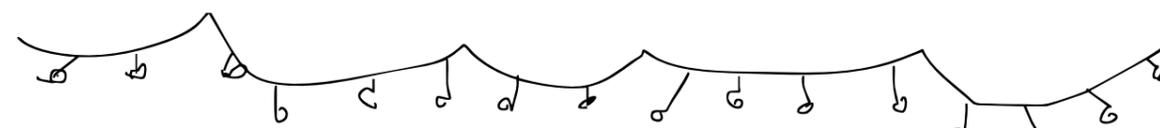
[4. Préconisations]

Des leviers d'émancipation pour le développement du pouvoir d'agir



« Moi, je me sens bien ici. Je suis un peu asocial, mais je donne des cours de dessin. Quand ils savent que des gens ont un peu des dons, ils nous poussent à faire comme ils ont fait pour moi, accrocher mes dessins, comme ils font avec Julien, montrer ses statues. Et on part, on part à Bordeaux bientôt pour exposer. Lui, il va exposer les jolis trucs qu'il fait, et moi, je vais exposer mes dessins. Et il y a Florian qui fait de la cuisine, il était cuisinier. Du coup, dès qu'il y a un repas important, c'est lui qui le fait. Ils nous mettent en valeur, c'est ça que j'apprécie. Et il y a très, très peu d'endroits comme ici. »

Alain, habitant



« Moi, mon plus grand moment ici, ça a été "Une place à table", à Préfailles. C'était il y a peut-être quatre ou cinq ans. On a passé un an à préparer des légumes, des conserves. Deux cuisiniers qui font des événements venaient une fois par mois nous montrer des choses. On a invité 400 personnes sur place. On est revenus, on était morts mais heureux ! C'était un super moment. Pour moi, ça reste le meilleur souvenir avec la pension. »

Clément, habitant



Des activités choisies et valorisantes



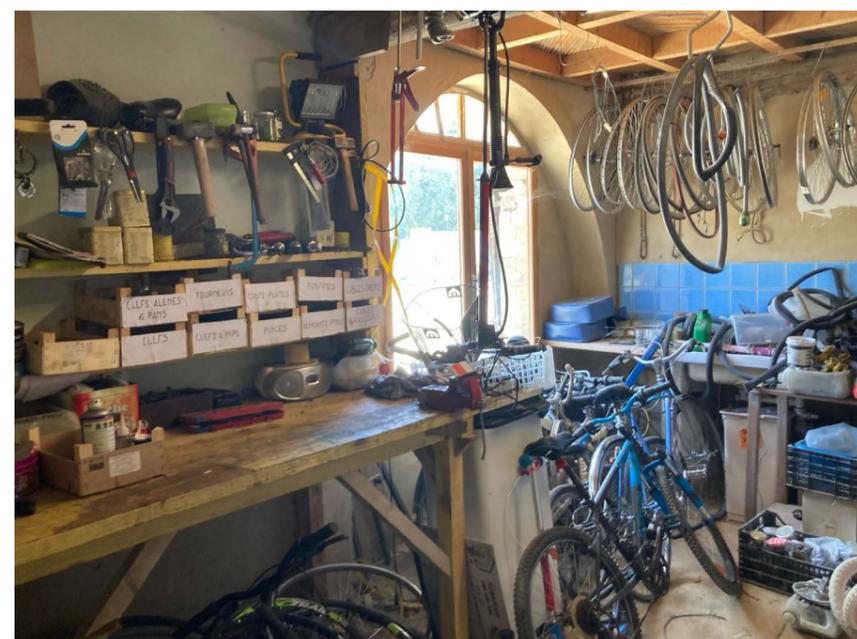
Au sein de la pension de famille, les activités dans lesquelles s'engagent les habitant-e-s de façon volontaire peuvent constituer des appuis précieux favorisant l'estime de soi et par là même l'expression.

Les activités culturelles, artistiques, sportives « sont des choses valorisantes qui peuvent faire que les gens aillent bien », comme en témoigne une professionnelle, qui considère que ce sont « des outils de l'accompagnement à part entière ». Des recherches ont d'ailleurs bien montré les effets constructifs que peuvent produire ces activités, donnant lieu à des phénomènes d'identification positive liés à des talents personnels. Plusieurs habitant-e-s rencontré-e-s trouvent dans l'art, que ce soit le dessin, la peinture ou la sculpture, un espace où s'exprimer, et leur travail peut faire l'objet d'expositions, qui sont propices au partage et aux rencontres. Ce qui compte dans ces expériences, c'est que les habitant-e-s puissent expérimenter autre chose que leur statut de « personnes accompagnées ».

Selon les goûts et les envies de chacun-e, cela peut passer par différentes occupations, et celles proposées en pension de famille sont nombreuses : ateliers cuisine, peinture, musique ou activité physique adaptée. Certaines structures profitent même d'un terrain de pétanque, improvisé dans le jardin ou dans le parc public à proximité. Lorsque l'espace s'y prête, un atelier permet aux passionné-es de s'organiser pour du bricolage ou de la réparation de vélos.

Une place à table

Cet événement festif lancé par la Fondation pour le logement des défavorisés a pour objectif de remettre les personnes au cœur de la réponse alimentaire en faisant en sorte qu'elles puissent choisir ce qu'elles mangent et non subir une alimentation imposée. Une place à table organise des temps de partage, de rencontres, de convivialité et de solidarité autour de l'alimentation.



[4. Préconisations]

Des leviers d'émancipation pour le développement du pouvoir d'agir (suite)

➤ Des sorties et des séjours en dehors de la structure : autant d'ouvertures sur le monde



Des sorties et des séjours collectifs en dehors de la pension de famille peuvent être organisés pour accompagner des habitant-e-s parfois éloigné-e-s des lieux de culture ou de loisirs et qui pourraient se sentir peu légitimes à s'y rendre individuellement. Ces manifestations ou événements festifs constituent des occasions de convivialité partagée, de découvertes et de rencontres qui permettent aussi de sortir du cadre physique (et symbolique) de la pension de famille et de prendre plaisir à faire des activités de loisir « comme tout le monde ».

Hors des murs de l'institution de la pension de famille, d'autres types de relations peuvent être expérimentées, et cela peut également contribuer à diminuer l'asymétrie des relations entre habitant-e-s et professionnel-le-s.



➤ Des moments d'implication collective qui peuvent atténuer l'asymétrie entre les positions

Dans plusieurs pensions de famille, des ateliers artistiques collectifs, souvent animés par des artistes et réunissant des habitant-e-s volontaires et des professionnel-le-s, sont organisés.

Dans l'une des pensions de famille, une chanson a été coécrite et chantée, ainsi qu'un clip réalisé. Dans une autre, c'est un orchestre qui rassemble des habitant-e-s de la pension de famille et des voisin-e-s proches de l'association. Dans une troisième, la chorale qui mêle habitant-e-s et professionnel-le-s a sorti un disque et se produit sur les scènes de différents événements. Lors de ces moments partagés, où certain-e-s habitant-e-s et professionnel-le-s chantent ensemble, c'est toute une dimension d'écoute, de plaisir et d'implication réciproque qui est à l'œuvre.

De la même manière, ressentir des émotions ensemble devant un spectacle, être pris de fous rires lors d'un match de bubble foot, ou encore vivre des soirées et des réveillés à l'occasion de séjours en dehors de la pension de famille concourt à ramener toutes les personnes participantes sur un pied d'égalité et contribue concrètement à atténuer l'asymétrie dans la relation d'aide.

[4. Préconisations]

Des leviers d'émancipation pour le développement du pouvoir d'agir (suite)

➤ Le rôle des arts et de la beauté dans l'amélioration de la santé et du bien-être

Les vertus thérapeutiques de l'art sont connues depuis l'Antiquité, et les recherches sur les effets des arts sur la santé et le bien-être se sont multipliées à partir du XXI^e siècle. Un rapport de l'Organisation mondiale de santé (OMS) publié en 2019 synthétise les données mondiales sur la question, en mettant l'accent sur la région européenne de l'OMS. Il s'appuie sur 900 publications scientifiques internationales qui abordent tout autant la musique, les arts de la scène, les arts visuels et numériques ainsi que la littérature et la culture en général. Les analyses mettent en lumière le rôle majeur des arts dans la prévention et la promotion de la santé, ainsi que dans la gestion et le traitement des maladies tout au long de la vie.

En prenant en compte ces éléments, des professionnel-le-s de l'accompagnement et du soin ont pu développer des pratiques comme l'art-thérapie, les prescriptions muséales, les « prescriptions culturelles » (Mayoud, 2023) ou des ateliers d'activités culturelles autour de la danse, du chant, des arts plastiques.

Comme l'indique le neurologue Pierre Lemaquis dans son ouvrage *L'Art qui guérit*, paru en 2020, « l'art élargit notre vision du monde et nous métamorphose dans un processus de guérison et de renaissance » (Lemaquis, 2020).

« Tous les arts contribuent au plus grand de tous les arts, l'art de vivre. »

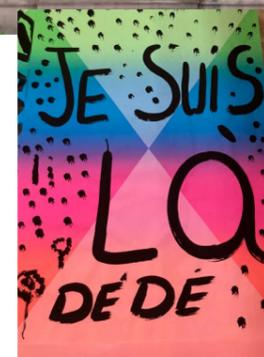
Bertolt Brecht

Cultures du cœur

Créée en 1999, l'association nationale Cultures du cœur agit pour l'inclusion sociale en favorisant le partage des biens communs que sont la culture, le sport et les loisirs et en garantissant leur accès aux plus démunie-s. Trente-quatre antennes territoriales sont implantées dans plus d'une cinquantaine de départements. Plus de 350 000 invitations sont mises à disposition sur le portail solidaire, et des permanences culturelles sont organisées dans tout le pays.



Ah, j'adore le théâtre ! J'adore jouer et regarder. Et grâce à Cultures du cœur, on est allés à l'opéra aussi. Au départ, j'avais un avis très négatif et j'ai adoré. C'était "La Mégère apprivoisée", au Grand Théâtre. Je n'imaginais pas ça comme ça... Et j'ai trouvé ça beau. »
Clément, habitant



C'est pas du luxe

Co-organisé par La Garance - Scène nationale de Cavaillon, l'association le Village, la Fondation pour le logement des défavorisés et Emmaüs France, le festival C'est pas du luxe met en lumière des projets artistiques coréalisés avec des artistes, des personnes en situation de précarité et des citoyen-ne-s de tous horizons.



On a fait la fresque avec l'artiste chilien, on a aussi fait ce petit projet de clip. Pour moi, ces projets, ils ont du sens, parce que les gens participent, viennent, sont heureux, en tirent du plaisir, de la fierté, de la confiance en soi. Il y a plein de plus-value et, pour moi, c'est l'essentiel. »
Franck, professionnel



[4. Préconisations]

Des modalités de concertation (réellement) adaptées

➤ Des ingrédients indispensables

Afin de se donner les moyens de mettre en œuvre une réelle concertation des personnes concernées, plusieurs éléments sont à prendre en considération :

- une communication claire et adaptée tout au long de la démarche, délivrant des renseignements importants, mentionnant des contacts simples (prénom et numéro de téléphone portable) et rendant l'information accessible grâce à des illustrations et de la facilitation graphique ;
- des horaires adaptés pour les temps de rencontre avec des pauses ;
- un espace accessible, accueillant et inclusif (pour les personnes à mobilité réduite, pour les enfants et les animaux si nécessaire) ;
- une attention portée à la composition du groupe en termes numériques en faisant en sorte que le groupe des « personnes concernées » soit largement majoritaire ;
- des supports adaptés (facilitation graphique, jeux, etc.) qui permettent l'appropriation des contenus par toutes et tous ;
- une attention au rôle clé de l'animation ;
- des temps conviviaux et des moments informels indispensables ;
- la reconnaissance et la valorisation de l'expertise d'usage des personnes concernées lorsqu'elles contribuent à certains projets, et sa gratification concrète : prise en charge des frais associés, modalités de rétribution, etc.



Les rencontres autour du vieillissement, de la fin de vie et de la mort organisées par la plateforme ViP*

En novembre 2022 se sont déroulées les rencontres nationales « Pas sans nous ! » sur les questions du vieillissement, de la fin de vie et de la mort. Initiées par la plateforme ViP (Vieillesse et précarité), ces journées à destination des « personnes en situation de précarité » venant de toute la France avaient pour objectif de donner la parole aux personnes concernées pour qu'elles fassent part de leur quotidien, leurs expériences, leurs expertises et envisager des suites collectivement. Elles se sont tenues dans un lieu accessible (au Lieu à Grenoble, local gratuit, autogéré, ouvert à toutes et tous, connu par les personnes en grande précarité...) et accueillant (ouvert aux enfants et aux animaux), et ont réuni 45 personnes, dont 35 concernées. Les échanges ont reposé sur des supports d'animation adaptés puis ont été coconstitués avec les intéressé-e-s. Des activités variées ainsi que de nombreux moments conviviaux ont jalonné ces deux jours de rencontre.



* La plateforme ViP est née en 2020 d'une initiative de l'association Le Relais Ozanam (membre du Groupement des possibles) afin de travailler sur les thématiques de vieillissement et précarité.

➤ La reconnaissance et la valorisation de l'expertise d'usage des personnes concernées

Solliciter les personnes pour leur savoir expérientiel pose la question de la reconnaissance de cette expertise. Certaines associations n'hésitent pas à parler d'un risque d'exploitation potentiellement caché derrière l'injonction à la participation par une mise à profit du savoir expérientiel des personnes ou de leur image, d'où leur recherche de solutions en matière d'indemnisation et/ou de rétribution des ménages.

Du côté de la plateforme ViP, la prise en charge des frais, tout comme la rémunération des personnes concernées, fait partie des pratiques intégrées. Les personnes sont rémunérées pour leur participation aux réunions (notamment avec des institutions comme l'agglomération), les temps de déplacement, de préparation et de débriefing, les temps de rencontre réguliers, où l'ensemble des personnes participant à ces instances peuvent échanger, des formations dans lesquelles elles interviennent en tant que pairs* ou encore le temps des formations dont elles peuvent bénéficier (sur la prise de parole, par exemple).

Plusieurs formes de rétribution sont proposées : indemnisation forfaitaire, rétribution matérielle sous forme de chèques cadeaux ou d'argent, reconnaissance des acquis d'expérience. Une autre structure de participation de personnes précaires (conseil régional des personnes accueillies - CRPA) prend en charge le forfait téléphonique des concerné-e-s et les cartes d'abonnement pour les déplacements.

* Dans les champs de l'intervention sociale et médico-sociale, le travail pair repose sur le principe d'un accompagnement des personnes par des « pairs », c'est-à-dire des professionnel-le-s doté-e-s de « savoirs d'expérience » acquis au fil d'un parcours de vie similaire à celui de ces personnes.

Petite feuille de route pour mieux prendre en compte les habitant·e·s en pension de famille et développer leur pouvoir d'agir

- > **S'interroger** sur les obligations mises en place ainsi que sur leur sens, leur pertinence, leur utilité et faire en sorte que ce soit le droit commun qui s'exerce
- > **Accompagner** de façon adaptée les initiatives de formalisation de la participation des habitant·e·s (que ce soit au sein d'un conseil de vie sociale, d'un conseil d'administration ou autre)
- > **Considérer** les échanges informels comme des modalités de participation à part entière
- > **Créer** les conditions favorables à l'émergence de temps de convivialité et de partage dans et hors les murs de la pension de famille
- > **Veiller** à atténuer l'asymétrie de la relation entre les habitant·e·s et les différent·e·s intervenant·e·s (salarié·e·s et bénévoles le cas échéant)
- > **Adopter** un accompagnement adapté à chacun·e avec écoute, respect et attention
- > **Proposer**, sur la base du volontariat, des activités artistiques, sportives ou de loisirs ainsi que des rencontres, tout en laissant des possibilités de répit et de retrait
- > **Mettre en œuvre** des modalités de concertation réellement adaptées et **valoriser** l'expertise d'usage des habitant·e·s

S'orienter dans cette direction requiert de faire évoluer les pratiques de celles et ceux qui interviennent en pension de famille. Cela demande une réelle volonté de s'engager sur ce chemin, du temps, du courage face à l'inconfort qu'implique le changement, ainsi que des moyens d'accompagnement (sensibilisation, formation et analyse des pratiques).



« Je me vois pas habiter ailleurs... Enfin, pour le moment. Je me sens bien ici. »
Victor, habitant



« J'ai ma chambre à moi, surtout. Ce dont je rêvais depuis que j'étais adulte en fait, jeune adulte. J'avais lu le livre de Virginia Woolf "Une chambre à soi". Et moi, c'était mon rêve d'avoir ça. Une chambre à moi. »
Danielle, habitante



« En arrivant ici, j'ai senti que tout était possible. »
Mounir, habitant

« Tu tombes dans un vrai cercle vertueux où l'individuel vient renforcer le collectif et inversement. »
Estelle, professionnelle



[Références]

Approche.s !, 2023, « Les espaces collectifs en pension de famille et en résidence-accueil. Cahier de recommandations à partir de 8 cas d'étude »).

ATD Quart Monde, 2016, « La démarche du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté – Repères ».

Bayot L., 2020, « Tranquille chez soi et autres dérangements. Habiter en pension de famille : une existence qui se mesure dans les détails », mémoire.

Boichard M., 2021, « Une villa à Hollywood : écouter le rêve d'un logement idéal pour soutenir l'espoir d'une vie meilleure », *Rhizome*, n° 79, p. 9.

Bessin M., 1999, « Le temps, une question de pouvoir », *Mouvements*, n° 2.

Borie N., 2021, « Offrir une écoute ou un espace de paroles ? », *Rhizome*, n° 79, p. 12.

Breviglieri M., 2006, « Penser l'habiter, estimer l'habitabilité », *Tracés - Bulletin technique de la Suisse romande*, n° 23, pp. 9-14.

Bruneteaux P., Lanzarini C., 1998, « Les entretiens informels », *Sociétés contemporaines*, n° 30, pp. 157-180.

Chambon N., Estecahandy P., Gilliot E., Hennin M. (dir.), 2022, *La Politique du Logement d'abord en pratique*, Les presses de Rhizome.

Chambon N., Gilliot E., 2021, « Écouter la souffrance et la colère... Répondre et répandre l'espoir », *Rhizome*, n° 79, p. 2.

Chobeaux F., 2022, « Pourquoi tant de jeunes de l'ASE parmi les SDF ? », *VST - Vie sociale et traitements*, vol. 155, n° 3, p. 106.

Depussé M., 2007, *Dieu gît dans les détails*, Pol.

Dihal, 2015, « Les pensions de famille et résidences accueil : du modèle aux réalités d'aujourd'hui ».

Drees, 2020, « Enquête auprès des établissements et services pour adultes et familles en difficulté sociale ».

Firdion J.-M., 2006, « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Économie et statistique*, n° 391-392, pp. 85-114.

Furtos J., 2015, « Ce que veut dire le terme de clinique psychosociale », *Empan*, n° 98, pp. 55-59.

Furtos J., « Écouter et accuser réception », *Rhizome*, n° 79, p. 13.

Furtos J., 2023, *De la précarité à l'auto-exclusion*, Éditions Rue d'Ulm (1^{re} édition : 2009).

Gilliot E., Linder A., 2022, « Principes du rétablissement et Logement d'abord », in Chambon N., Estecahandy P., Gilliot E., Hennin M. (dir.), *La Politique du Logement d'abord en pratique*, Les presses de Rhizome, pp. 52-64.

Jouve E., Pichon P., 2015, « Le chez-soi, le soi, le soin. L'expérience limite des personnes sans domicile fixe comme modèle de compréhension de la vulnérabilité sanitaire », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 110, pp. 46-55.

Le Bossé Y., 2016, *Soutenir sans prescrire. Aperçu synoptique de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir*, Ardis.

Lemarquis P., 2020, *L'Art qui guérit*, Hazan.

Le Roux M. F., Le Feunten J., Rolland A., « "Vraiment bizarre chez nous" ou l'éloge de l'hétérogénéité » in Delion P., 2000, *L'Autisme et la psychose à travers les âges de la vie*, Éditions Érès, pp. 73-83.

Lévy J., Uribelarrea G. (dir.), 2023, « Le Logement d'abord saisi par ses destinataires », Chaire Publics des politiques sociales.

Les Enfants de Don Quichotte, 2006, « Charte du canal Saint-Martin pour l'accès de tous à un logement ».

Mayoud L., 2023, « Les prescriptions culturelles : une thérapie par la beauté », *Rhizome*, n° 84, p. 11.

Mead S., Copeland M. E., 2000, « What Recovery Means to Us : Consumer's Perspectives », *Community Ment Health*, vol. 36, n° 3, pp. 315-328.

Miano L., 2022, *Stardust*, Grasset.

Nguyen A., Frobert L., Pellet J., Favrod J., 2020, « Dévoilement de soi et alliance thérapeutique », *Santé mentale*, n° 249, pp. 28-32, p. 30.

Organisation mondiale de la santé, 2019, « Quelles sont les bases factuelles sur le rôle des arts dans l'amélioration de la santé et du bien-être ? Une étude exploratoire », rapport de synthèse.

Overney L., 2017, « Prendre (sa) part. Habiter, c'est participer », *Participations*, vol. 19, n° 3, pp. 23-48.

Paugam S., 2012, « "Compter sur" et "compter pour". Les deux faces complémentaires du lien social » in Castel R., Martin C. (dir.), 2012, *Changements et pensées du changement*, La Découverte, pp. 215-230.

Peuples des villes, 2023, « Développer la mobilisation des premier-e-s concerné-e-s : expériences inspirantes et éléments de méthodologie ».

Plateforme ViP (Vieillesse et précarité), 2022, « Pas sans nous : retour sur les rencontres nationales ».

Sadin-Cesbron C., 2023, *Habiter en CHRS. Faire comme chez soi quand on n'a pas de chez-soi*, Éditions Érès.

Salhin I., 2003, « The Staircase of Transition : Survival through Failure », paper to be presented in the ICCR seminar on housing and social inclusion, Brussels, January.

Soulet M.-H., 2007, « La reconnaissance du travail palliatif », *Dépendances*, n° 33, pp. 14-18.

Vannesse A., 1995, *Écouter l'autre. Tant de choses à dire*, Chronique sociale (3^e édition).

Yayo K., 2019, « L'accueil inconditionnel en centre d'hébergement et de réinsertion sociale », *Rhizome*, n° 72, p. 9.

Zask J., 2020, « La participation bien comprise », *Esprit*, n° 7, pp. 119-123.

[Sigles et acronymes]

AMI : appel à manifestation d'intérêt

ASE : aide sociale à l'enfance

ASH : aide sociale à l'hébergement

AUDA : accueil d'urgence des demandeurs d'asile

CA : conseil d'administration

CADA : centre d'accueil des demandeurs d'asile

CPH : centre d'hébergement provisoire

Csapa : centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

Caarud : centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues

CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CHU : centres d'hébergement d'urgence

CRPA : conseil régional des personnes accompagnées

CVS : conseil de vie sociale

DALO : droit au logement opposable

Dihal : Direction interministérielle de l'hébergement et de l'accompagnement au logement

DPA-PC : développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités

FJT : foyer de jeunes travailleurs

FTM : foyer de travailleurs migrants

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

Midelca : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

OMS : Organisation mondiale de la santé

Parsa : plan d'action renforcé en direction des personnes sans abri

Rdr : réduction des risques

RdrA : réduction des risques alcool

RdrD : réduction des risques et des dommages

SDF : sans domicile fixe

VIH : virus de l'immunodéficience humaine

ViP : Vieillesse et précarité

Ce guide est issu d'une recherche-action menée par Pauline Gaullier, avec l'appui d'Alice Coutereel.

Le rapport détaillé est disponible sur le site www.peuplesdesvilles.org

Remerciements

Nos remerciements vont tout d'abord aux habitant-e-s, les « premier-e-s concerné-e-s », qui ont bien voulu nous accueillir chez eux/elles, nous accorder de leur temps et nous gratifier de leur confiance.

Merci aux équipes qui ont accepté aussi de nous ouvrir leurs portes et nous faire part de leurs expériences, de leurs analyses et de leurs questionnements.

Merci de nous avoir permis de découvrir, de l'intérieur, la vie en pension de famille. Merci aussi pour les moments conviviaux partagés ! Nous espérons que ce rapport restituera au mieux la richesse de tous ces échanges, souvent intenses.

Merci enfin à la Dihal pour son précieux soutien, sans lequel cette recherche au long cours n'aurait pu être réalisée.

Graphisme et illustrations : Zaoum

Révision du texte : Hélène Maillefer

Photos : Pauline Gaullier, excepté p. 44, Le trait de Lou · Lou Cartet-Dupuy

Mai 2025

« Pour moi, une pension de famille, c'est un lieu familial c'est un lieu avec d'infinies petites rencontres, même si ça fait des années qu'on connaît les personnes qu'on accompagne, et je trouve que c'est un lieu qui arrive plutôt bien à composer entre se sentir chez soi à l'abri et vivre avec les autres, en sécurité. »

Lydie, professionnelle



PEUPLES DES VILLES
des territoires et des liens

Soutenu
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement